

CREG
Monsieur Koen Locquet
Rue de l'Industrie 26-38
B-1040 Bruxelles
Belgique

Paris, 19 septembre 2016

Objet: projet de modifications envisagées par le comité de direction de la CREG à son règlement d'ordre intérieur, publié au Moniteur belge du 14 décembre 2015 (Document de consultation publique (PRD) 160825-CDC-1562)

Monsieur Locquet,

Le comité de direction de la CREG a mis en consultation publique les modifications qu'il envisage d'apporter à son règlement d'ordre intérieur publié au Moniteur belge du 14 décembre 2015. Belpex SA souhaiterait vous faire parvenir les remarques suivantes concernant les modifications envisagées. Belpex est une filiale à 100% d'EPEX SPOT et le gestionnaire du marché (Arrêté royal du 20 octobre 2005) organisant le marché belge.

• **Art. 40 n°2 :**

- Nous proposons d'ajouter comme dernière phrase: «**Dans le cas spécifique des NEMOs, la consultation publique peut prendre la forme d'une consultation des membres de la bourse à travers une consultation de leur organe officiel de représentation, dans la mesure où un tel organe officiel représente justement la diversité des membres de la bourse.**»
- Explication: L'Exchange Council est l'organe officiel de représentation de nos membres, y inclus nos membres actifs sur le marché belge. L'Exchange Council est un organisme de marché indépendant d'EPEX SPOT. Il est composé de personnes élues par les acteurs du marché. Il décide des modifications apportées aux Règles de marché et approuve la mise en place de nouveaux systèmes de négociation, de nouveaux contrats et de nouvelles zones de marché. Ses vingt-deux membres représentent la diversité des profils économiques et des entreprises des acteurs du marché, qui proviennent de différents secteurs : négociants d'électricité, GRT, fournisseurs régionaux, prestataires de services financiers, consommateurs professionnels et chercheurs. L'Exchange Council est donc considéré comme une représentation appropriée de nos membres y inclus ceux qui sont actifs sur le marché belge.

Boulevard de
L'Impératrice 66
1000 Brussels
Belgium
T +32 240 346 50
F +32 240 346 70
info@belpex.be
belpex.be

VAT BE 0874 978 602
RPR Brussels
IBAN: BE33 0014 6174 614
BIC: GEBABEBB

- **Art. 47. § 1^{er} :** Nous proposons d'ajouter à la dernière phrase le complément suivant : [La détermination du caractère confidentiel des informations à publier par le comité de direction se fait en collaboration avec la personne concernée, conformément aux dispositions qui suivent]. « **La décision finale quant à ce caractère relevant du comité de direction, dans le respect de la réglementation européenne et locale applicable à la personne concernée.** »

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-François Conil-Lacoste

Président du Conseil d'Administration de Belpex SA